

RELIGIONS

« Entrisme islamiste » : anatomie d'une controverse



Dans la salle de prière du centre Dignité, à Colombes (Hauts-de-Seine), le 24 mai.

○

Christophe Ayad

Le maire écologiste sortant de Colombes, dans les Hauts-de-Seine, a été sous le feu des critiques après la fermeture, en 2025, d'un institut aux activités suspectes dirigé par son directeur de cabinet

ENQUÊTE

Le fracas de la campagne pour les élections municipales est retombé à Colombes. La quatrième commune (près de 100 000 habitants) du département des Hauts-de-Seine, historiquement dominé par la droite – à l'exception des fiefs communistes de l'ancienne « ceinture rouge » (Bagneux, Malakoff, Nanterre et Gennevilliers) –, est coutumière des joutes électorales car elle est l'une des rares où l'alternance est possible et régulière. En mars, le maire sortant Patrick Chaimovitch (Les Écologistes) a perdu le scrutin face au candidat Les Républicains (LR) Joakim Giacomoni, au terme d'une campagne émaillée d'accusations d'« *entrisme islamiste* » visant la gauche.

Depuis un an, ce sujet est le nouveau cheval de bataille du gouvernement et de la droite conservatrice. Il ne s'agit plus de combattre le terrorisme djihadiste ou le séparatisme salafiste, mais une menace plus insidieuse portée par les Frères musulmans : sous couvert de légalisme et d'adhésion à la démocratie, ces derniers chercheraient à infiltrer les institutions de la République pour les amener à adopter des règles compatibles avec un mode de vie islamique – et, à terme, la charia –, comme les menus halal à la cantine, les horaires différenciés pour les femmes dans les piscines, la non-mixité, etc.

Seulement, ce nouveau concept d'entrisme est aussi flou que difficile à caractériser, tout comme l'appartenance d'un individu aux Frères musulmans, qui n'ont pas d'existence officielle. Un projet de loi du gouvernement sur ce sujet est prêt et devrait être présenté en conseil des ministres dans les tout prochains mois, parallèlement à une proposition de loi de l'ancien ministre de l'intérieur Bruno Retailleau (LR), déjà adoptée par le Sénat en mai.

Du printemps 2025 aux élections municipales du printemps 2026, Colombes a été présentée par la préfecture des Hauts-de-Seine comme un cas emblématique et flagrant d'« *entrisme islamiste* » avec le supposé noyautage de la majorité municipale par des militants qui auraient été au service d'une idéologie islamiste, incarnée localement par le centre Dignité, la salle de prière de l'association Musulmans de Colombes (MUSC). Même si le candidat de droite, Joakim Giacomoni, s'est abstenu de mener campagne sur ce thème, il est indubitable que ces accusations ont pesé dans la défaite de son adversaire.

Pour les services de l'Etat sous l'autorité de la préfecture, tout débute par un renseignement reçu au sujet d'une école coranique clandestine, gérée par une association nommée SCIO et se présentant comme dévolue à l'apprentissage des langues étrangères. Le préfet Alexandre Brugère diligente une visite de contrôle dans les locaux du 15, rue Saint-Exupéry, le 5 mars 2025. Sur place, les fonctionnaires découvrent des enseignantes toutes voilées et des enfants âgés de 5 à 7 ans. Aux murs, des affiches pédagogico-religieuses représentent des personnages aux visages effacés, conformément à une vision rigoriste de l'islam.

Le personnel dit travailler pour un institut s'appelant Lissen (« langage », en arabe), fondé en 2017 et consacré au soutien scolaire et à l'apprentissage des langues étrangères (anglais et arabe). Interrogées sur l'identité du responsable de Lissen, les enseignantes désignent un certain Abderrahmane. Rapidement, les services préfectoraux établissent qu'Abderrahmane n'est autre que Stéphane Tchouhan, directeur de cabinet du maire de Colombes.

Un nouveau contrôle de sécurité incendie, le 7 mai 2025, relève seize anomalies (absence d'issue de secours, d'extincteurs, pas d'accès handicapés, plafonds effrités, etc.). Ce jour-là, trois bénévoles voilées encadrent 26 enfants. Les affiches ont été retirées des murs, mais il reste un tapis de prière roulé dans un coin. Le préfet prend un arrêté immédiat de fermeture.

Des investigations sur Stéphane Tchouhan révèlent qu'il est le président gérant de Lissen et dirige une structure nommée Common Dev, qui loue les locaux à Lissen, à SCIO et à d'autres structures associatives ou artisanales. Par ailleurs, l'homme est secrétaire général de l'association MUSC, qui gère la salle de prière du centre Dignité.

Or, ce lieu de culte est laconiquement décrit comme « *rigoriste* » et lié à Musulmans de France, la première association culturelle musulmane française, qualifiée de proche des Frères musulmans dans le rapport du ministère de l'intérieur sur les « Frères musulmans et islamisme politique en France », publié en mai 2025. Pour le préfet des Hauts-de-Seine, « *ce mélange des genres [entre économique, associatif, culturel et fonction politique] est typique d'une démarche d'entrisme au service d'une idéologie religieuse* ».

le Maire convoqué par le préfet

Alexandre Brugère, âgé de seulement 39 ans, n'est pas un préfet comme les autres. Jeune, grand, énergique, le contact facile et la parole libre, il n'est pas passé par l'Ecole nationale d'administration – il est titulaire d'un master 1 de finance et d'un master 2 de politique générale et stratégie des organisations – et raconte volontiers avoir grandi dans les quartiers populaires. Il a commencé son ascension express dans le sillage du LR Xavier Bertrand (2014-2017) puis au ministère de l'économie et des finances, où il rencontre Gérard Darmanin (2017-2020), qui l'emmène au ministère de l'intérieur (2020-2024), d'abord comme conseiller spécial, puis comme directeur adjoint de cabinet et enfin directeur de cabinet.

C'est à ce poste qu'il fait du combat contre l'islamisme une priorité, notamment sous l'influence de la chercheuse controversée Florence Bergeaud-Blackler, ennemie jurée des Frères musulmans. C'est aussi à cette époque qu'est adoptée la loi contre le séparatisme (2021) puis qu'est commandé le rapport du ministère de l'intérieur sur la confrérie et son influence en France, à l'origine du projet de loi contre l'entrisme.

Après le départ de Gérard Darmanin de la Place Beauvau, Alexandre Brugère récupère en novembre 2024 le poste stratégique de préfet des Hauts-de-Seine. Un département riche qu'il connaît comme sa poche puisqu'il y a été adjoint au maire Manuel Aeschlimann (LR) à Asnières-sur-Seine (2014-2019), chargé de la sécurité, puis candidat malheureux – sous l'étiquette macroniste – aux municipales dans la même ville en 2020. Une situation relativement inédite dans la préfectorale.

Le 14 mai 2025, Alexandre Brugère convoque le maire de Colombes à la préfecture, à Nanterre, dans son vaste bureau du 25^e et dernier étage, qui domine tout le département. Il lui expose sans ménagement le « *conflit d'intérêts majeur* » dans lequel se trouve son directeur de cabinet, Stéphane Tchouhan : il ne peut être à la fois membre du conseil d'administration de l'association MUSC et représentant de la mairie, qui lui loue un terrain et doit valider son permis de construire. Le préfet réclame la démission de M. Tchouhan.

Au lieu de s'exécuter et de débarquer son bras droit, Patrick Chaimovitch réclame des preuves. Rapidement, le ton monte entre le préfet et le maire, et déborde dans les médias : le premier s'exprime au micro d'Europe 1, le second dans *Mediapart*. Le 3 juillet 2025, le préfet écrit au maire un courrier comminatoire se terminant par une mise en garde : « *Votre absence de réaction (...) ne peut être sans conséquence dans la qualité de la relation que l'Etat entretient avec votre municipalité.* » Le 11 juillet, le maire répond que son directeur de cabinet a dissous l'institut Lissen et qu'il a démissionné de MUSC : pour lui, il n'y a plus de sujet.

Le préfet ayant rédigé, à l'attention du procureur, un signalement sur de possibles malversations de Stéphane Tchouhan, des perquisitions simultanées visent le domicile du directeur de cabinet et d'un autre individu, ainsi que les locaux de la mairie de Colombes, le 19 novembre 2025. A quelques mois de la campagne pour les élections municipales, cela fait mauvais genre.

« Du jour au lendemain, nous sommes devenus la ville la plus contrôlée du département, se plaignait le maire de l'époque, lors d'une rencontre avec Le Monde, en janvier. Rien ne nous a été épargné : délibérés du conseil municipal, contrats de travail, permis de construire, etc. Nous avons même eu droit à un audit de la chambre régionale des comptes. Cela a créé un climat délétère pour la campagne électorale. »

Pour Patrick Chaimovitch, l'affaire relève d'une « entreprise de déstabilisation politique à l'approche des municipales ». Il défend son ancien directeur de cabinet, qu'il n'a « jamais connu sous un autre nom que Stéphane. Au travail, il faisait la bise aux femmes et n'a jamais mis sa religion en avant ». Toutefois, il reconnaît « une erreur de sa part, celle de ne pas [l]'avoir prévenu de ses autres activités et de ne pas avoir fait les déclarations officielles en ce sens ». A l'approche du scrutin, il a préféré se séparer de Stéphane Tchouhan, en décembre 2025. Depuis, les deux hommes ne se sont plus parlé, assurent-ils tous les deux.

Rencontré par *Le Monde*, Stéphane Tchouhan, 50 ans, se montre encore très affecté quand il évoque cette séquence surmédiatisée, en particulier la perquisition de son domicile à l'aube en présence de ses deux jeunes enfants. Il estime que le préfet a durablement entaché sa réputation en faisant de lui le cheval de Troie de l'islamisme.

parcours exemplaire

Stéphane Tchouhan est un personnage intrigant : grand, charismatique, la barbe blanche et impeccablement taillée, il en impose mais fait aussi preuve d'une grande réserve, voire d'une certaine méfiance. C'est un homme d'action venu des quartiers défavorisés, qui s'est forgé une carrière sur le terrain après avoir repris des études lui ayant permis de valider un master 2 de conduite et évaluation des politiques publiques et un diplôme d'études supérieures spécialisées de droit international.

A gauche, son parcours est cité en exemple. Il a été un temps encarté au Parti socialiste. A droite, on le décrit comme sympathique et travailleur mais très secret, voire dissimulateur. Les rumeurs vont bon train à son sujet. Ainsi, une source dans la droite locale l'accuse, sans qu'il soit possible de le vérifier, d'avoir tenté à plusieurs reprises, à la fin des années 2000, d'ouvrir des écoles privées Montessori ayant pour but de dispenser un enseignement religieux.

Né au Cameroun, arrivé en France à 11 ans, il a grandi à Levallois-Perret puis à Colombes. Converti à l'islam à l'adolescence, il a travaillé comme éducateur en commençant dans une association de quartier à Colombes, Agir ensemble. *« Lorsque la salle de prière en sous-sol de l'ancien foyer Adoma [pour travailleurs immigrés sans famille] a été détruite, les chibanis [travailleurs maghrébins âgés] des quartiers Europe-Audra-Les Musiciens ont demandé un lieu de culte. Des habitants m'ont sollicité pour faire l'interface avec le maire socialiste Philippe Sarre [2008-2014] que je connaissais. Cette demande, ajoutée à celles issues d'autres quartiers de la ville, a fait ressortir le besoin d'un second lieu de culte musulman à Colombes. La demande a été portée par sept associations, dont Agir ensemble, qui ont fondé MUSC. Je me suis retrouvé secrétaire général de cette structure locale. MUSC est issu de la volonté de promouvoir d'un islam de France, républicain, loin des affiliations ou influences étrangères. »*

Au début des années 2010, il n'y a en effet qu'une seule grande mosquée à Colombes. Située en bordure d'Asnières-sur-Seine, ce qui est peu pratique pour ceux vivant dans les quartiers éloignés, elle s'appelle Mohammed-V, affichant ainsi son obédience marocaine et ses liens avec la dynastie chérifienne. L'émergence d'une autre association culturelle a été vue comme une concurrence par les dirigeants de la mosquée Mohammed-V, notamment pour leurs finances, car MUSC a lancé une collecte pour acheter une salle. Le président de Mohammed-V, Abdallah Azioual, taille alors aux membres de MUSC une réputation d'intégristes, notamment auprès de la nouvelle maire LR, la très conservatrice Nicole Goueta, élue de 2001 à 2008, puis de 2014 à 2020 contre le sortant socialiste.

La mise à disposition d'un terrain par la municipalité précédente a été immédiatement annulée par Nicole Goueta. *« Son mandat a été une longue traversée du désert, explique Rabah Hamiane, 47 ans, président de MUSC et chef d'entreprise. Elle refusait même de nous prêter un gymnase pour le ramadan. »* L'argent déjà collecté pour le projet de mosquée a servi à louer un local privé en 2015 d'une capacité de 400 personnes : il s'agit de l'actuel centre Dignité, juste en face de l'hôpital Louis-Mourier de Colombes.

Une solution provisoire mais très insuffisante, au vu de la demande que le président estime à 2 500 personnes les jours de grande affluence. En 2019, MUSC achète un grand bâtiment juste à côté de sa salle de prière, afin d'en faire une mosquée. La maire préempte le bien, mais le vendeur refuse, arguant de la parole donnée. Puis arrivent les élections.

Aux municipales du printemps 2020, MUSC, excédé par les entraves systématiques de Nicole Goueta, s'engage ouvertement pour le candidat écologiste Patrick Chaimovitch. Plusieurs membres de l'association culturelle rejoignent sa liste, dont le trésorier de MUSC. A la surprise générale, Nicole Goueta perd le scrutin et, pour la première fois, un écologiste entre à l'hôtel de ville. L'opposition politique entre droite et gauche se retrouve jusque dans la géographie de la ville : le centre fait penser à une petite ville de province ; les périphéries sont hérissées de grands ensembles.

« C'est au scrutin de 2020 que remontent les accusations d'infiltration par les islamistes, raconte un élu local bien informé et l'un des rares à offrir une lecture nuancée de cette affaire. Nicole Goueta, qui est celle qui avait arraché la ville aux communistes en 2001, n'a pas digéré sa défaite. La droite n'a pas supporté que des responsables musulmans appellent à voter pour la gauche. Pourtant, chacun a le droit de défendre ses intérêts, MUSC comme les autres. On appelle ça de l'entrisme, mais en fait, c'est du bon vieux clientélisme comme l'ont pratiqué d'autres communautés ailleurs et par le passé. En revanche, il aurait fallu être plus prudent avec les candidatures de cadres de MUSC sur la liste écologiste pour ne pas prêter le flanc au fantasme du complot islamiste. »

A son arrivée en 2020, le nouveau maire Patrick Chaimovitch recrute Stéphane Tchouhan, qui est un relais précieux dans les quartiers populaires, d'abord comme directeur adjoint puis comme directeur de cabinet. Mais ce dernier omet de déclarer ses activités dans l'institut Lissen – une émanation de l'association Agir ensemble, transformée en coopérative en 2017 – et son engagement dans MUSC.

« Je ne voyais pas de conflit d'intérêts, se défend M. Tchouhan. Il n'y avait aucun lien matériel ni financier entre la ville et Lissen, et avec MUSC, il était très limité. Beaucoup d'élus passés et présents militent dans des associations, y compris culturelles, ou ont des activités commerciales. De toute façon, je ne siégeais plus à MUSC et c'était la directrice de cabinet qui gérât le dossier des cultes, je n'étais qu'adjoint [jusqu'en 2024]. »

Quant au contenu des cours de Lissen, l'ancien directeur de cabinet concède qu'« outre les cours de soutien scolaire et d'arabe, après les tragiques attentats de 2015, à la demande des familles, l'institut donnait des cours facultatifs de sensibilisation aux enfants sur l'éthique musulmane, les valeurs communes de bon comportement, des règles de vie de base ». Mais il insiste : « Ce n'était pas des cours de religion car Lissen n'avait ni la vocation ni les compétences théologiques pour cela. » Selon lui, s'il y a eu une école coranique clandestine dans ses locaux, c'était le fait d'une des trois autres structures hébergées « sur lesquelles [il] n'avait aucun contrôle ». Comme preuve de sa bonne foi, Stéphane Tchouhan met en avant « la notoriété publique locale » de ses engagements associatifs au sein des structures précitées, « une quinzaine d'années de bonnes relations avec les services de l'Etat » sous les préfets précédents et ses « contacts réguliers et transparents » avec les représentants locaux successifs du renseignement territorial : « J'ai toujours respecté, défendu et porté haut les valeurs de mon pays. Si j'étais le danger opportunément décrit par Alexandre Bruguère, j'espère qu'en quinze ans il y aurait eu des alertes. »

Manque de lieux de culte

Du côté des services de l'Etat, on estime que Stéphane Tchouhan n'est que « la partie émergée de l'iceberg ». Selon une source proche du dossier, « c'est une infiltration massive, qui ne peut être le fruit du hasard. Il y a une volonté de prise de contrôle des centres de décision ». Cette source assure qu'outre Stéphane Tchouhan, sept élus municipaux de l'ex-majorité en place de 2020 à 2026 étaient liés au centre Dignité d'une manière ou d'une autre.

Après vérification, ils étaient en fait trois à entretenir un lien organique avec la salle de prière, dont deux indirectement, comme responsables d'une association faisant partie du collectif fondateur de MUSC – mais ne siégeant pas en personne au conseil d'administration de MUSC – et un troisième en tant que trésorier de MUSC, mais chargé des affaires civiles au sein du conseil municipal. Le président de MUSC réfute toute affiliation ou influence des Frères musulmans. Trois autres ex-élus fréquentaient la salle de prière, ou étaient classés par les services de l'Etat comme « proches des Frères musulmans » en raison de leurs fréquentations, de leurs prises de position ou de leur appartenance à une association sportive « sous influence ». Le septième élu n'était pas musulman...

Patrick Chaimovitch, 69 ans, a une allure de retraité sympathique et un peu débonnaire. Il n'est pas méfiant ni soupçonneux de nature. « J'étais invité à chaque ramadan par MUSC et je n'ai jamais eu le sentiment que cette association défendait un islam intégriste », dit-il aujourd'hui. Rétrospectivement, il s'est senti trahi de ne pas avoir été informé par son directeur de cabinet de ses engagements et activités parallèles. En revanche, il assume la

présence du trésorier de MUSC dans son ex-majorité : « *Il n'a jamais eu à s'occuper du dossier de la mosquée.* » Quant au projet de nouvelle mosquée de MUSC, il le soutient, estimant que les musulmans manquent de lieux de culte à Colombes. Le 7 janvier, la municipalité accorde d'ailleurs à MUSC un bail de huit ans sur un terrain adjacent à ses locaux.

Pour l'ancien maire, ce que le préfet qualifie d'« *entrisme* » n'est rien d'autre qu'une solidarité de quartier et le fruit de la montée en puissance d'élites issues de l'immigration. Patrick Chaimovitch ne voit dans la présence de militants de MUSC sur sa liste, en 2020 comme en 2026, que « *le résultat de l'ascension sociale des enfants des cités. Il y a une forme de racisme à ne pas vouloir que ces habitants portent des projets citoyens qui sont importants à leurs yeux* ».

Il fait remarquer qu'à la dernière cérémonie du 8-Mai, le nouveau maire LR avait invité « *les scouts d'Europe, pourtant connotés politiquement et religieusement* ». Généralement classés à droite, voire à l'extrême droite, ils défendent une vision ultratraditionaliste du catholicisme.

Pendant les six années de mandat de Patrick Chaimovitch, MUSC a présenté six versions du permis de construire transformant le local acquis en 2019 en mosquée – d'une capacité de 700 personnes – avec un étage destiné à des activités culturelles. A chaque fois, elles ont reçu des avis défavorables des commissions départementales concernées. Parfois pour des raisons sérieuses (manque de places de parking, sortie de secours dépendant d'une servitude de passage), d'autres pour des détails vétilleux : 30 centimètres du bâtiment se trouvent en zone inondable ; la rampe pour handicapés présente un léger défaut, etc.

Une fois toutes les corrections et réponses apportées par MUSC dans une nouvelle version du permis déposée le 25 juillet 2025, la municipalité avait jusqu'au 4 avril 2026 pour s'y opposer, soit six jours après le second tour des municipales. La majorité sortante ne l'a pas fait, parce qu'elle soutenait le projet. Et la nouvelle majorité non plus, car elle n'avait pas eu le temps de prendre connaissance des dossiers en cours. MUSC a sauté sur l'approbation tacite et affiché le permis de construire sur le bâtiment.

réquisitoire sévère

Immédiatement, le préfet a rendu un avis défavorable basé sur des problèmes de sécurité incendie, l'insuffisance de places de stationnement et la proximité immédiate de l'hôpital qui poserait un problème d'insertion dans le paysage urbain. Le 27 mai, Joakim Giacomoni, le nouveau maire LR est venu assister à l'Aïd-el-Kébir à l'invitation de l'association MUSC. L'après-midi même, il a signé le courrier de retrait du permis de construire d'une mosquée accordé à l'association, en s'appuyant sur les recommandations du préfet – que le maire n'est pas obligé de suivre, conformément à la loi sur le séparatisme de 2021.

Le préfet et le nouveau maire affichent leur proximité : chose rare, Alexandre Brugère avait assisté en personne à la désignation de Joakim Giacomoni par le nouveau conseil municipal, le 27 mars. Dans un réquisitoire sévère, prononcé lors du conseil municipal du 7 juillet, le nouveau maire a accusé l'ancien d'avoir « *joué à des fins électorales avec la communauté musulmane* ». Tout en justifiant le retrait du permis de construire de MUSC, l'édile a promis une nouvelle mosquée, mais sur un terrain choisi par les services municipaux. Une manière de dire qu'y compris en matière de culte, c'est l'Etat qui décide qui peut construire une mosquée et où elle doit se trouver. En l'occurrence, d'après la rumeur publique, sur un terrain vague à la lisière de Bezons (Val-d'Oise) et de Nanterre, en marge de la ville.

De son côté, MUSC ne baisse pas les bras. Un recours contre le retrait du permis de construire a été déposé au tribunal administratif en référé ainsi qu'au fond. Le référé a été rejeté. Le jugement de l'affaire au fond peut prendre un voire deux ans. En 2025, l'Institut Ibn Badis de Nanterre avait obtenu du tribunal de Cergy-Pontoise le droit d'acheter un local de 2 550 mètres carrés pour s'agrandir après plusieurs années de contentieux avec la préfecture des Hauts-de-Seine.